



COORDINATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS RIVERAINES DES SITES SEVESO.

AMBES
ARNAGE
BASSENS
BERRE
BEUVRY LA FORET
BOUROGNE
CAEN-MONDEVILLE
CERNY
CESSON SAVIGNY
COURNON D'AUVERGNE
DELUZ
DONGES
DUNKERQUE
FOS SUR MER
FRONTIGNAN
GAILLON
GONFREVILLE L'ORCHER
HARFLEUR
MONTAIR de BRETAGNE
LA MEDE
LANESTER
LA ROCHELLE
LE HAVRE
LORIENT
MARSEILLE-St MENET
MARTIGUES
MONTREUIL JUIGNE;
NARBONNE
ORLEANS
OUDALLE,
PORT st LOUIS du Rhône
QUEVEN
REDON
ROGERVILLE
ROGNAC
SANDOUVILLE
SAVIGNY LE TEMPLE
SISTERON
ST CRESPIEN sur MOINE
ST JEAN DE BRAYE
ST PIERRE DES CORPS
St PIERRE la GARENNE
ST VALLIER;
TOULOUSE
VERNON
VITROLLES
WAGNIES LE GRAND

Coordination Nationale
des Associations Riveraines des Sites Seveso
chez Michel LE CLER
Le Larron
44 480 DONGES

Donges le 29 septembre 2013

Prière insérer

à Monsieur le Rédacteur en chef

AUX ENTREPRISES D'INVESTIR ET D'INNOVER !

Le 26 septembre, une délégation de la Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Séveso a été reçue au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie par le Directeur de Cabinet du Ministre.

La délégation a exprimé le profond mécontentement des riverains devant la volonté délibérée de l'Etat et de ses services de ne pas leur donner les moyens d'appréhender clairement les dossiers PPRT:

- sous représentation dans les Comités Locaux d'Information et de Concertation et les réunions des Personnels et Organismes Associés, alors qu'ils sont les premiers concernés.
- impossibilité de financement de contre expertises sur les études de danger réalisées par les industriels et la sous estimation des périmètres de danger avec l'application de la méthode probabiliste.
-

La délégation a contesté les mesures que les Plans de Prévention voudraient imposées aux habitants et qui visent à transférer la responsabilité de l'Etat et des Industriels sur celle des riverains.

La délégation a rappelé que les riverains refusaient de financer des travaux de renforcement du bâti pour se protéger de risques dont ils n'étaient pas responsables.

Il revient à l'industriel de réduire les risques à la source sans s'abriter derrière la notion de travaux économiquement acceptables.

La délégation a réfuté les discours accusateurs sur la mise en cause de l'emploi considérant qu'exiger la sécurité des riverains, c'était agir pour améliorer celle des salariés.

La délégation a rappelé qu'en 2002 un rapport déposé par François LOOS avait proposé 90 mesures destinées à développer une culture de la sécurité bien différente d'une culture du risque.

Vouloir imposer à marche forcée les plans de Prévention des Risques Technologiques tel que le voulait Madame BATHO ne peut qu'exacerber les tensions entre l'industriel et les habitants.

Ajouter du risque aux risques en voulant densifier les plateformes économiques soumises à PPRT est un nouvel exemple du peu d'intérêt qui est porté aux riverains et à leurs conditions de vie.

Pour l'ensemble de ces raisons, la délégation a réaffirmé sa volonté d'obtenir la révision de la Loi Bachelot du 30 Juillet 2003 et un moratoire sur l'ensemble des PPRT.

Elle a remis la proposition de résolution relative à un moratoire sur la mise en oeuvre des PPRT déposée pour examen à l'Assemblée Nationale par plusieurs députés.

Enfin la délégation a proposé qu'une part du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi soit réservée aux entreprises à risques afin qu'elles investissent, et qu'elles innovent pour réduire les risques à la source.

Pour la Coordination :

Colette ARNAUD
AMBES

Lilian SERRE
Col.e.r.e NARBONNE

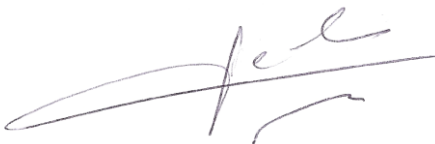
Sophie VITTECOQ
PJC nina – TOULOUSE



CA

Michel LE CLER –ADZRP DONGES 44

Sylvestre PUECH – COLLECTIF 13



*NB : courrier à adresser à : Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Séveso
chez Michel LE CLER – LE LARRON – 44 480 – DONGES – 06 18 39 46 65*